Informations de base

2003/2530(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les résultats du Conseil européen de Bruxelles du 20-21 mars 2003 sur la stratégie de Lisbonne Voir aussi 2003/2516(RSP) **Subject** 8.40.14 Conseil européen	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/03/2003	Informations supplémentaires		Résumé
27/03/2003	Décision du Parlement	T5-0127/2003	Résumé
27/03/2003	Fin de la procédure au Parlement		
11/03/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2530(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Modifications et abrogations	Voir aussi 2003/2516(RSP)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0196/2003	26/03/2003	
Proposition de résolution		B5-0197/2003	26/03/2003	
Proposition de résolution		B5-0199/2003	26/03/2003	
Proposition de résolution		B5-0202/2003	26/03/2003	
Proposition de résolution		B5-0205/2003	26/03/2003	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0127/2003 JO C 062 11.03.2004, p. 0020-0181 E	27/03/2003	Résumé

Résolution sur les résultats du Conseil européen de Bruxelles du 20-21 mars 2003 sur la stratégie de Lisbonne

2003/2530(RSP) - 27/03/2003 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Les députés ont adopté une résolution commune soutenue par cinq groupes politiques (PPE-DE, PSE, ELDR, Verts/EFA et UEN) dans laquelle ils réaffirment le soutien du Parlement sur l'engagement des leaders européens, au Conseil de printemps de Bruxelles, de promouvoir une croissance durable, la création de plus d'emplois, de favoriser la concurrence et de moderniser le modèle social européen.

Par leur résolution, les députés reconnaissent cependant qu'il y a un long chemin à parcourir afin d'atteindre l'objectif de Lisbonne, qui vise à faire de l'Union européenne "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde" d'ici à 2010.

Il y a un grand risque de dépasser de nombreuses échéances fixées à Lisbonne. En effet, le Parlement souhaite clairement voir des signes d'action concrète, particulièrement de la part des grands États membres où une demande réitérée s'est fait ressentir pour atteindre les objectifs prioritaires. De plus, le Parlement a réaffirmé son engagement sur le Pacte de stabilité et de croissance. Les députés soutiennent son application de façon flexible, comme l'a proposé la Commission, en prenant en compte les niveaux de dette et d'investissement public des États membres. Il existe aussi des soutiens pour une accélération des réformes sur les systèmes de taxes et de bénéfices.

La résolution souligne la nécessité de conserver un équilibre entre flexibilité et sécurité dans la stratégie pour l'emploi en ce qui concerne la création d'emploi. Elle soutient qu'il n'y a pas besoin de mettre en place une nouvelle "Task Force" sur l'emploi. Le Conseil demande plutôt de limiter les attributions de la "Task Force" afin d'identifier les mesures de réforme pratique et de les rapporter au Parlement.

De plus, la résolution souligne le rôle important que peuvent jouer les petites et moyennes entreprises (PME). Les parlementaires veulent également que les 3% du PNB soient effectivement consacrés à la recherche et au développement.

Ils souhaitent également un engagement fort pour le développement durable avec des objectifs environnementaux clairs. Ils ont accueilli favorablement les accords sur les taxes énergétiques.

Les députés sont inquiets des retards pour parvenir à un accord sur l'ensemble du paquet fiscal.

D'autres points de la résolution concernent le besoin de s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion sociale, d'accroître les compétences et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie.

Les députés souhaitent également que les nouveaux pays soient impliqués dans la stratégie de Lisbonne et que la Commission présente une feuille de route permettant de suivre l'évolution des progrès.